



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3293**

commune (s) : Vernaison

objet : Revente à la Commune, d'une maison d'habitation située 283, rue Port Perret et de 6 lots de copropriété dépendants de l'immeuble contigu situé 305, rue Port Perret

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3293**

commune (s) : Vernaison

objet : **Revente à la Commune, d'une maison d'habitation située 283, rue Port Perret et de 6 lots de copropriété dépendants de l'immeuble contigu situé 305, rue Port Perret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2012-02-13-R-0055 du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de l'habitat, de 2 biens contigus situés 283-305, rue Port Perret à Vernaison, pour un montant de 230 000 €.

Il s'agit :

- d'une maison d'habitation d'un étage sur rez-de-chaussée, édifiée sur la parcelle cadastrée n° 119 de la section AD, située 283, rue Port Perret,

- de 6 lots de copropriété comprenant un appartement au 1er étage (lot n° 4), une cave (lot n° 1), un jardin (lot n° 11), 3 garages (lots n° 32, 33, 34) dépendant de l'immeuble cadastré n° 178 de la section AD, situé 305, rue Port Perret,

- des 143/1 000ème des parties communes générales attachés à ces lots.

Ces biens ont été acquis pour le compte de la Commune de Vernaison qui s'engage à préfinancer leur acquisition, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Vernaison qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine une maison d'habitation, bien cédé occupé et 6 lots de copropriété, biens cédés libres de toute location ou occupation, au prix de 230 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

Le programme d'intégration de logements dans le parc des logements sociaux consiste en la réhabilitation du quartier du Péronnet à Vernaison.

La Commune de Vernaison aura la jouissance des biens à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 janvier 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Vernaison, pour un montant de 230 000 €, d'une maison d'habitation située 283, rue Port Perret à Vernaison et de 6 lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 305, rue Port Perret et les 143/1 000ème des parties communes générales attachés à ces lots, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et de 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 230 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.